



# Demande de duplicata de diplôme

*Un duplicata de diplôme ne peut être établi que si le diplôme original a été détruit, perdu, volé.*

**ATTENTION :** l'édition d'un duplicata de diplôme demande plusieurs mois (édition du diplôme, signature par le Président de l'Université de Montpellier, signature par le Rectorat).

NOM : .....Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

Ville : ..... Pays : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : ..... N° carte étudiant(e) : .....

**Diplôme obtenu :**

**Licence**

**Master**

Intitulé du diplôme : ..... Année d'obtention : .....

**Demande faite le :** ..... **Signature :**

## PIÈCES À JOINDRE POUR L'OBTENTION DU DUPLICATA DE DIPLÔME :

- ⇒ La photocopie d'une pièce d'identité.
- ⇒ La pièce justificative officielle permettant de vérifier la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur, ...).
- ⇒ Une enveloppe cartonnée format A4, libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi recommandé.
- ⇒ Ce document rempli et signé.

Le tout à envoyer par courrier postal à cette adresse précise :

Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier  
Scolarité Pôle Accueil - Diplômes  
Place Eugène Bataillon Bâtiment 36  
34095 MONTPELLIER CEDEX 5